



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 A 19 H

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 12 septembre 2024 à 19 h, le conseil municipal, légalement convoqué le 06 septembre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM., ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, MAINGUY formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme DESCHAMPS)

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MAGNAUDEIX est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/06/2024

Vote : Unanimité.

3) APPROBATION RETOUR ARIANEGROUP – DL 34/2024

La lettre N° JSFV n° 201-24 du 30/08/2024 concernant la demande de la commune de la prise en compte par ARIANEGROUP d'un moyen d'alerte PPI (Plan Particulier d'Intervention) est lue en séance.

Considérant que les justifications avancées ne correspondent pas aux textes en vigueur, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de prise en compte par l'exploitant d'un moyen d'alerte.

Un courrier sera transmis à Monsieur le Préfet afin de solliciter son arbitrage.

Vote : Unanimité.

4) ENQUÊTE PUBLIQUE ARIANEGROUP SUR AJOUT FONCTION MÉTHANE AU BANC D'ESSAI – DL 35/2024

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal à propos de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par ARIANEGROUP relative à l'ajout de la fonction méthane au banc PF50 sur la zone d'essais sur la commune de Vernon.

Un avis favorable est proposé.

Vote : Unanimité.

5) APPROBATION PROJET DEPLACEMENT COLUMBARIUM – DL 36/2024

Dans le cadre du projet global de réorganisation du cimetière de la commune, M. le Maire décrit le mauvais état du columbarium justifiant une restauration et propose à cette occasion son déplacement dans la partie du cimetière destinée aux cave-urnes. Les personnes concernées seront contactées individuellement de la procédure retenue.

Vote : Unanimité.

6) APPROBATION PROJET NEFLE (végétalisation cour d'école) – Demande de subvention et délégation- DL 37/2024

Le projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble) a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal dans sa séance du 28 juin dernier (DL 31/2024) qui a adopté le projet pédagogique « Transformons notre école pour mieux répondre à tes besoins » basé sur une végétalisation d'une partie de la cour et l'acquisition d'équipements scolaires.

Des devis retenus ont été demandés auprès des entreprises MEZIERES PAYSAGES pour les aménagements paysagers, CLOPRO pour le déplacement et la remise des clôtures et portail, LES JOUETS EN BOIS pour les outils de jardin.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au chapitre BOURGS ET VILLAGES – Dispositif FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE ET SCOLAIRE pour un engagement financier maximal de 10 000 € HT.

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve l'engagement financier proposé (subvention Département : 30 %)
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

7) APPROBATION 2^e TRANCHE TRAVAUX ÉGLISE – Demande de subvention et délégation – DL 38/2024

M. le Maire rappelle les problèmes d'étanchéité sur la toiture de l'église et la façade côté ouest ayant pour conséquence de provoquer des infiltrations à l'intérieur du bâtiment maintenant une humidité anormale menant à terme à sa dégradation.

Une première phase de travaux a fait l'objet d'une aide financière par l'Etat (DETR 7 715 €) et par le Département (10 869 €) permettant de prendre les mesures les plus urgentes au niveau des infiltrations.

Une seconde et dernière phase est à prévoir afin de terminer la restauration de la façade de l'église et de la sacristie dont le traitement des murs est à reprendre (piochage et rejointoiement complet). Le devis complémentaire établi par l'entreprise BOILLET s'élève à environ 10 000 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au Chapitre CULTURE ET PATRIMOINE – Dispositif RÉNOVER LE PATRIMOINE AVEC « MON VILLAGE MON AMOUR »

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve l'engagement financier proposé (subventions Département : 30 %, Fondation Patrimoine : 20 %)
- autorise M. le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité.

8) APPROBATION AIRE DE LOISIRS – Réalisation d'un tourne-à-gauche INGIENERIE 27
Demande de subvention et délégation – DL 39/2024

M. le Maire présente le projet de création d'un tourne-à-gauche pour l'accès à l'Aire de loisirs afin de sécuriser les mouvements sécants et les véhicules potentiellement en attente sur la RD313, seule possibilité d'accéder au site pour les véhicules. Les services départementaux ont émis un accord de principe sur cette création.

Les devis INGENIERIE27, validés par le Département, s'élèvent à 170 615 € HT répartis comme suit :

- mission de maîtrise d'œuvre : 9 195 € HT
- réalisation : 161 420 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au chapitre VOIRIES ET MOBILITES – Dispositif DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA VOIRIE.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
Conseil départemental	Développer les aménagements de sécurité	85 307 €	50%	Non
Sous-total des aides publiques		85 307 €	50%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		85 308 €	50%	
Montant global HT du projet		170 615 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise M. le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant notamment la convention à intervenir avec le Conseil départemental (travaux sur RD)
- autorise M. le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité.

9) APPROBATION AIRE DE LOISIRS – Réalisation étude aire camping-cars – demande de subvention et délégation – DL 40/2024

M. le Maire rappelle le projet de création d'une aire d'accueil de camping-cars sur l'Aire de loisirs multimodale validé en conseil municipal le 08 novembre 2022 (DL 50/2022). Le projet a depuis été inscrit dans le dispositif VILLAGES D'AVENIR en 2023.

Les devis retenus s'élèvent à 68 494 € HT se répartissant de la façon suivante :

- CAMPING-CAR PARK : Equipements 54 394 € HT
- ICEC : Mission Etudes Techniques VRD 14 100 € HT

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département au chapitre DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Dispositif CRÉER UNE AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
Conseil départemental	Créer une aire d'accueil de camping-cars	30 000 €	43.8 %	Non
Sous-total des aides publiques		30 000 €	43.8 %	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		38 494 €	56.2 %	
Montant global HT du projet		68 494 €	100 %	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise M. le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité.

10) APPROBATION COMPENSATION DEFRICTIONEMENT OAP ZD 205 – DL 41/2024

Le défrichement opéré sur la parcelle ZD 205 (futur Quartier Croix Rouge) impose un reboisement de trois fois la superficie sur la commune soit 22 200 m² ou le paiement d'une taxe d'environ 36 000 €. La commune fait le choix de reboiser à hauteur de 22 200 m² en partie sur l'emplacement dédié à l'Aire de loisirs multimodale en cours de création (chemin des Pieds Corbons) et le reste sur des terrains à définir.

Le Conseil municipal approuve l'engagement de la commune.

Vote : Unanimité.

11) SEINE EN PARTAGE Adhésion – DL 42/2024

L'association La Seine en Partage et ses Affluents, association des communes riveraines de la Vallée de la Seine, sollicite la commune pour le règlement de son adhésion annuelle.

Après échanges, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la décision d'adhérer à l'association.

Vote : Unanimité.

12) QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : Démarrage le 16 septembre 2024.

Téléconsultation : La formation pour le fonctionnement de la cabine se déroule le mardi 17/09 (concerne les adjoints). Ouverture au public semaine 39.

Maisons neuves rue de la Marette : un retard de mise à disposition est confirmé. Prévision 1^{er} novembre.

Trottoirs : les travaux sont en cours, les riverains ont été informés personnellement du déroulement.

Animations :

Octobre rose : marche prévue le dimanche 27/10.

Illuminations : vendredi 06 décembre (18 h).

Colis : distribution à domicile le samedi 07 décembre.

Noël des enfants : dimanche 08 décembre.

Repas des aînés : samedi 14 décembre.

Vœux : samedi 11 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.



